

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Mercredi 8 février 2023



SIVOM

DU SECTEUR DE LIGNÉ

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le SIVOM, c'est quoi ?

Un SIVOM, cela signifie Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples. C'est un établissement public de coopération intercommunale.

Le SIVOM du secteur de Ligné accueille 4 communes membres : Couffé, Le Cellier, Ligné et Mouzeil.

Ces 4 communes ont décidé en 2001 de mutualiser des compétences au sein du SIVOM : le matériel et l'enfance-jeunesse.

Le matériel acheté par le SIVOM est partagé par ses 4 communes membres : désherbeur mécanique, grilles d'exposition, remorques équipées de barrières, jeux en bois...

Le SIVOM est chargé de l'accueil de l'enfant de 0 à 18 ans sur les temps péri et extrascolaires. Il gère directement 1 multi accueil, 1 halte-garderie, 1 Relais Petite Enfance, 2 accueils de loisirs et périscolaires et 3 structures jeunesse. Il accompagne également 3 associations : 1 multi accueil à Ligné, 1 accueil de loisirs et périscolaire au cellier et 1 accueil de loisirs, périscolaire et jeunesse à Couffé.

Le SIVOM coordonne ces structures gestionnaires autour d'une politique commune qui met l'enfant au cœur de nos préoccupations. **Le SIVOM est l'interlocuteur unique de la CAF sur l'ensemble de notre territoire pour établir le schéma de développement de notre politique enfance jeunesse. Cette contractualisation permet d'obtenir des financements conséquents couvrant presque la moitié des recettes du SIVOM.**

Le SIVOM en 20 ans...

Le SIVOM n'a cessé de se développer durant toutes ces années sur l'ensemble des 4 communes pour répondre aux besoins des familles. A l'origine, la gestion des services proposés sur les 4 communes était essentiellement associative, sauf le Relais Assistantes Maternelles et la halte-garderie du Cellier.

Point sur les structures aujourd'hui :

- A Mouzeil, tous les services sont sivomaux : accueil de loisirs et périscolaire – Animation jeunesse et Relais Petite Enfance
- Au Cellier, la crèche, l'animation jeunesse et le Relais Assistantes Maternelles sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire est associatif (Accueil Enfance). 2 MAMs associatives sur cette commune.
- A Ligné, l'accueil de loisirs et périscolaire, l'animation jeunesse et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et la crèche est associative. 1 MAM associative sur cette commune.
- A Couffé, la halte-garderie et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire et l'animation jeunesse sont associatives (CAR)

Le SIVOM accompagne les associations du territoire et leur verse une subvention annuelle pour le fonctionnement de leurs services. Des actions intercommunales sont mises en place avec elles : Eco'Raide, Loire en famille, Jeux en fête...

LE CONTEXTE 2022 AU SIVOM

Jusqu'en juin 2022, il y avait 20 agents au SIVOM. La reprise d'une association en juin 2022 a porté ce nombre à 30, ce qui a nécessité d'étoffer la pôle administratif et de le doter enfin d'une Direction, poste qui s'avérait déjà nécessaire depuis quelques années. Une Direction, une comptable ou une assistante ressources humaines se finance directement par des participations communales. Elles n'influent pas sur les participations familles ou les prestations CAF ou MSA.

Ces choix, actés et engagés en 2022, vont de ce fait, impacter le budget 2023 en année pleine.

Par ailleurs, la reprise du Coin des Enfants, avec sa dizaine de salariés, a un impact encore mal mesuré car la reprise s'est faite en cours d'année et nous n'avons pas assez de recul : une équipe professionnelle peu organisée, des projets pas assez attractifs, une fréquentation très à la baisse. Tout a concouru en 2022 à un bilan mitigé qui ne peut qu'être meilleur en 2023. Nous avons été ambitieux dans notre montage budgétaire 2022, il faut en assumer les conséquences. Rappelons-nous les difficultés identiques rencontrées à Mouzeil lors de la reprise des accueils périscolaires associatifs. Aujourd'hui cette structure est très solide et jouit d'un excellent taux de remplissage. C'est la même démarche que nous engageons pour la structure de Ligné.

Rappelons aussi que le budget de chacune de ces structures, quelle qu'elle soit, est dépendant de la fréquentation. Chaque événement (grèves, épidémies...) exerce une influence néfaste sur ces taux de fréquentation qui vont abaisser toutes nos recettes.

L'équipe des agents au SIVOM est professionnelle. C'est une équipe solidaire, consciencieuse, qui se met à la disposition des publics de nos communes. Nous veillons, à chaque recrutement, à conserver l'équilibre de chaque service.

Cependant, en 2022, il y a eu de très nombreux arrêts maladie ou Autorisations spéciales d'absence pour enfants malades. Cela a augmenté la charge de travail du pôle administratif et perturber les projets dans l'ensemble des services. On constate aussi deux longs arrêts maladie.

Le SIVOM joue désormais dans la « cour des grands ».

Il doit mieux protéger ses données informatiques. Après s'être doté d'un système d'infogérance en 2022, il doit protéger ses sauvegardes avec l'installation d'un serveur en 2023.

Dans le champ des ressources humaines, il devra poser ses Lignes Directrices de Gestion et travailler sur la mise en place du Compte Epargne Temps.

Il doit aussi limiter ses dépenses en optimisant la flotte de téléphones portables et tous les forfaits qui s'y rapportent.

L'inflation aura un impact sur de nombreux achats, nous y serons attentifs et veillerons à maîtriser ces dépenses.

Enfin, le résultat de l'étude enfance jeunesse réalisé par JEUEVI est très attendue. En effet, des inquiétudes sont pointées :

- Le suivi de la démographie en enfance jeunesse à court, moyen, long terme...Stabilisation, baisse ???
- Baisse du nombre d'Assistantes Maternelles et notre capacité à répondre aux demandes des familles sur notre territoire.

LE CONTEXTE NATIONAL 2022/2023

Après une période de rebond de l'activité en 2021 liée à la reprise post COVID, l'année 2022 est marquée par une nouvelle période de crise avec la hausse des prix de l'énergie et des prix sur les denrées alimentaires. L'inflation serait d'environ 5.9 % sur un an. La croissance est cependant meilleure que prévue avec une croissance moyenne annuelle de 2.6 %.

Pour 2023, la Banque de France prévoit une croissance du PIB entre - 0.5 et 0.8 % et un taux d'inflation compris entre 4.2 % et 6.9 %.

ÉLÉMENTS DU BILAN FINANCIER 2022 ET PERSPECTIVES 2023

1- Section de Fonctionnement : bilan financier et perspectives 2023

1-1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-1.1 Les charges de Personnel, 68.8% des dépenses réelles de fonctionnement

a) Caractéristiques du personnel du SIVOM au 1^{er} janvier 2023

b) Éléments significatifs en 2022 et perspectives 2023 par service

1-1.2 Les charges à caractère général, 13.27 % des dépenses réelles de fonctionnement

1-1.3 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

1-2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1-2.1 Recettes Famille

1-2.2 Recettes CAF

1-2.3 Participation des communes

1-3 BILAN DE LA REPRISE DE LA STRUCTURE « L'ILE AUX ENFANTS » (du 1er JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2022)

2- Section d'investissement : bilan 2022 et perspectives 2023

2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS 2023 (synthèse des perspectives 2023)

1- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-1 Les charges de Personnel, 68.8 % des dépenses réelles de fonctionnement

1-2 Les charges à caractère général, 13.27 % des dépenses réelles de fonctionnement

1-3 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

2- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2-1 Recettes Familles

2-2 Recettes CAF

2-3 Participation des communes

ÉLÉMENTS DU BILAN FINANCIER 2022 ET PERSPECTIVES 2023

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : BILAN ET PERSPECTIVES 2023

| | BP + DM 2022 | CA 2022 |
|--|--------------|--------------|
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 286 617.00 | 1 203 193.00 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors Excédent reporté) | 1 119 907.00 | 1 127 491.84 |
| Résultat de l'exercice 2022 - Déficit | | - 64 727.53 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Excédent reporté compris) | 1 286 617.00 | 1 305 175.47 |
| | | |
| Résultat cumulé au 31/12/2022-Excédent | 166 710.00 | 101 982.47 |

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est largement déficitaire (- 64 727.53 €) et ce pour la 2^{ème} année consécutive faisant passer l'excédent cumulé global de 166 710 € en 2021 à 101 982.47 € en 2022.

Il convient de rappeler que lors du vote du budget 2022, le prévisionnel de recettes réelles attendues ne couvrait pas complètement les dépenses réelles de fonctionnement. Il était donc acté qu'il y pourrait y avoir un déficit budgétaire et qu'il serait fait appel à l'excédent budgétaire (166 710€) reporté pour couvrir les dépenses réelles de fonctionnement.

En conséquence, malgré un taux de réalisation global des dépenses inférieur au budgété (- 6.6% malgré l'inflation) et un taux de réalisation global des recettes supérieur (+1), **le déficit 2022 fait baisser l'excédent budgétaire de 38.8%**.

Ce choix ne peut donc être pérenne, d'autant qu'il ne permet pas non plus de constituer un minimum d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'investissement de la collectivité.

| Dépenses de fonctionnement | Prévu | Liquidé | Taux d'exécution |
|---------------------------------------|--------------|--------------|------------------|
| 011 charges à caractère général | 197 614.00 € | 159 511.27 € | 80% |
| 012 charges de personnel | 850 729.00 € | 815 833.75 € | 96% |
| 65 autres charges de gestion courante | 218 908 € | 211 451.69 € | 97% |

| Recettes de fonctionnement | Prévu | Liquidé | Taux d'exécution |
|--|--------------|--------------|------------------|
| 70 produits des services (recettes famille) | 242 270.00 € | 245 818.31 € | 102% |
| 7488 autres attributions et participations (recette CAF) | 400 381 € | 395 438.21€ | 98.77% |

1-1 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-1.1 Les charges de Personnel, 68.8% des dépenses réelles de fonctionnement

| Chapitre | 2021 | 2022 | % d'évolution |
|---|--------------|--------------|----------------|
| 012-Charges de personnel et frais assimilés | 615 965.40 € | 815 833.75 € | 32.44 % |

a) Caractéristiques du personnel du SIVOM au 1^{er} janvier 2023

| Répartition par catégorie, filière grade et sexe des emplois occupés | | | | | | |
|--|----------------|------------------------------|----------|-----------|------------------------|-------------|
| CATEGORIE | FILIERE | GRADE | HOMMES | FEMMES | STATUT | ETP |
| A | ADMINISTRATIVE | attaché à attaché principal | | 1 | CONTRACTUEL | 0.6etp |
| | MEDICO SOCIAL | Educatrice de Jeunes Enfants | | 4 | TITULAIRE | 3.8 etp |
| B | ADMINISTRATIVE | Rédacteur principal | | 1 | TITULAIRE | 0.6 ETP |
| | SPORTIVE | ETAPS | 1 | | TITULAIRE | 1 etp |
| | ANIMATION | ANIMATEUR | | 2 | 1 TITULAIRES ET 1 CDI | 2 |
| | MEDICO SOCIAL | auxiliaire | | 2 | TITULAIRE | 1.8 |
| C | ADMINISTRATIVE | Adjoint administratif de | | 1 | TITULAIRE | 1 |
| | ANIMATION | adjoint d'animation | 5 | 9 | 10 CDI et 4 titulaires | 9.9 |
| | MEDICO SOCIAL | agent social | | 1 | TITULAIRE | 1 |
| total | | | 6 | 21 | TOTAL ETP | 21.7 |

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

| Collectivité : Sivom du Secteur de Ligné | | | | Tableau des effectifs au 01 2023 | | | | |
|---|--------------------|--|--|----------------------------------|---|--------------------------------|---------------|--------------|
| Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail | Date d'application | Emploi permanent | Grade | Cat. | Durée du poste en centième (délibération et rémunération) | Durée hebdo. du poste en H/Mns | Nbre de poste | Poste pourvu |
| Service Administratif | | | | | | | | |
| N°22-12T12 DU 6 avril 2022 modifiée par N°2022-44 du 7 décembre 2022 | 1er juillet 2022 | directeur général des services | attaché à attaché principal | A | 21.00H | 21H00 | 1 | 1 |
| N°17/2008 du 12 juin 2008 | 16 juillet 2008 | Coordonnateur | Animateur | B | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2022-31 du 5 octobre 2022 | 1er janvier 2023 | gestionnaire comptable | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | B | 21.00H | 21H00 | 1 | 1 |
| N°2017-52T36 du 11 octobre 2017 | 1er décembre 2017 | Secrétaire Comptable | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | C | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| Service Jeunesse | | | | | | | | |
| N°2022-11T11 DU 06/04/2022 | 09-mai-22 | Responsable Activités Jeunesse | ETAPS OU ANIMATEUR | B | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2016-57T37 du 7 décembre 2016 | 1er février 2017 | Animateur | Adjoint d'animation | C | 35,00h | 35H00 | 1 | 0 |
| N°2016-57T37 du 7 décembre 2016 | 1er janvier 2017 | Animateur | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | C | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| Service ALSH & Péri scolaire | | | | | | | | |
| N°2020-31T27 du 07 octobre 2020 | 12 octobre 2020 | Directeur ALSH & Péri scolaire | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe | C | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2017-04T04 du 08 février 2017 | 1er mars 2017 | Directeur adjoint Péri scolaire | Adjoint d'animation | C | 23,37h | 23H22 | 1 | 1 |
| N°2014-42T33 du 9 juillet 2014 | 1er septembre 2014 | Animateur ALSH | Adjoint d'animation | C | 21,00h | 21H00 | 1 | 1 |
| N°2019-0T0 du 10 octobre 2019 | 1er novembre 2019 | Animateur ALSH & Péri scolaire | Adjoint d'animation | C | 17,50h | 17H30 | 1 | 1 |
| N°2017-23T19 du 15 mars 2017 | 1er avril 2017 | Animateur Péri scolaire | Adjoint d'animation | C | 12,11h | 12H07 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Directeur APS ALSH "L'Ile aux enfants" | Animateur | B | 35 | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Directeur adjoint APS ALSH "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 31 | 31H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 17.5 | 17H30 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 28 | 28H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 28 | 28H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 26 | 26H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 26 | 26H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 24 | 24H00 | 1 | 1 |
| N°2022-13T13 du 06 avril 2022 | 1er juin 2022 | Animateur "L'Ile aux enfants" | Adjoint d'animation | C | 22.5 | 22H30 | 1 | 1 |

| Services Halte-Garderie & Multi-accueil | | | | | | | | |
|---|------------------|--|---|---|---------|-------|---|---|
| N°2021-15T15 du 17 mars 2021 | 1er janvier 2021 | Directeur Multi-Accueil "Les Lucioles" | Educatrice de Jeunes Enfants | A | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2021-15T15 du 17 mars 2021 | 1er janvier 2021 | Directeur adjoint Multi-accueil "Les Lucioles" | Educatrice de Jeunes Enfants | A | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2018-55 du 13 juin 2018 | 21-août-18 | Auxiliaire de puériculture Multi-Accueil "Les Lucioles" | Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe | B | 35h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2021-30T30 du 22 septembre 2021 | 01-nov-21 | Auxiliaire de puériculture Multi-accueil "Les Lucioles" & "Les Libellules" | Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe | B | 29.25 h | 29h15 | 1 | 1 |
| N°2018-55 du 13 juin 2018 | 21-août-18 | Agent d'accueil Multi-accueil "Les Lucioles" | Agent social | C | 35h | 35h | 1 | 1 |
| N°2021-03T03 du 10 février 2021 | 01-mars-21 | Agent d'accueil Multi-accueil "Les Lucioles" | Agent social principal de 2 ^{ème} classe | C | 35H | 35H | 1 | |
| N°2018-55 du 13 juin 2018 | 21-août-18 | Agent d'accueil Multi-accueil "Les Lucioles" | Agent social | C | 28h | 28h | 1 | |
| Service Relais Petite Enfance | | | | | | | | |
| N°2021-15T15 du 17 mars 2021 | 1er janvier 2021 | Responsable Relais Petite Enfance | Educatrice de Jeunes Enfants | A | 35,00h | 35H00 | 1 | 1 |
| N°2021-15T15 du 17 mars 2021 | 1er janvier 2021 | Agent Relais Petite Enfance & Directeur HG "Les Libellules" | Educatrice de Jeunes Enfants | A | 28h | 28H00 | 1 | 1 |

b) Éléments significatifs en 2022 et perspectives 2023 par service

Beaucoup de mouvements (arrêt maladie, mutation, disponibilité) au sein du personnel en 2022 :

Ainsi, sur l'ensemble des services, 23 arrêts ont été constatés représentant 661 jours. Ce chiffre élevé s'explique puisque

- 2 arrêts ont duré plus de 3 mois et sont à l'origine de 42% des jours d'arrêt.
- 17% des arrêts ont duré moins de 4 jours

Il est précisé que le jour de carence est appliqué et seuls les arrêts de plus de 10 jours font l'objet d'un remboursement par notre assureur.

| Absences | Coût absence Salaires chargés des absents (a) | Remboursement SOFAXIS (b) | Reste à charge (a-b) |
|----------|--|------------------------------|----------------------|
| | 45 938 € | 22 947 € | 22 991 € |

Analyse par pôle

Pôle Administratif

La secrétaire administrative a été en arrêt maladie de mars à août 2022. Cet arrêt a été en partie compensé par des prestations de service (Home's et Optim'assistance imputé au 011 -charges à caractère général) mais également par le remplacement du titulaire absent par une gestionnaire comptable (0.6 ETP) et par une assistante RH (0.7 ETP).

A compter d'août 2022, l'assistante administrative a été placée, sur sa demande, en disponibilité pour convenance personnelle pour un an.

Dans ce contexte, le comité syndical, par délibération en date du 5 octobre 2022, a souhaité renforcer le pôle administratif en créant un poste de gestionnaire comptable à 60 %, à compter du 1^{er} janvier 2023. L'assistante RH (0.7 ETP) a été maintenue pour remplacer la secrétaire administrative sur la partie Ressources humaines et secrétariat général.

Cette organisation transitoire sera maintenue jusqu'à la fin de la première année de disponibilité de la secrétaire administrative soit jusqu'à fin août 2023. A l'issue, il conviendra d'étudier l'évolution des besoins du service en termes d'ETP.

Parallèlement, et comme il en avait été acté lors du vote du budget 2022, le poste de Directeur général des services à 0.6 ETP a été créé à compter du 1^{er} juillet par délibération en date du 6 avril 2022. Au cours du second semestre 2022, il a été occupé de juillet à septembre puis de novembre au 31 décembre 2022.

Pour 2023, et conformément aux décisions prises par les élus syndicaux en 2022, il sera budgété 1.9 ETP sur ce pôle (0.6 ETP DGS + 0.6 ETP gestionnaire comptable + 0.7 ETP remplacement secrétariat/ RH) de janvier à août puis 2.2 ETP (0.6 ETP DGS + 0.6 ETP gestionnaire comptable + 1 ETP secrétaire administrative).

Sur le poste de coordinatrice enfance jeunesse, il est rappelé que ce poste est financé à hauteur de 33 % par la CAF et ne devrait pas faire l'objet d'évolution dans l'immédiat (2022 : 14 286 € perçu de la CAF).

Pôle jeunesse

Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire et de la préparation budgétaire 2022, il avait été acté un passage de 3 ETP à 3.8 ETP pour faire vivre les 3 lieux conformément au projet jeunesse acté par les élus.

| Responsable structure Jeunesse 1 ETP (catégorie B - animateur ou ETAPS) | | |
|--|--|--|
| Local'Ado LE CELLIER 1 ETP (adjoint animation principal de 2 ^e classe) | Local'Ado Ligné 1 ETP (adjoint d'animation) | Local'Ado Mouzeil 0,8 ETP (adjoint d'animation catégorie C) |

Or, le poste d'adjoint d'animation (0.8 ETP) n'a pas été créé en 2022 au tableau des effectifs.

Le poste d'animateur au local' ado de Mouzeil a été assuré en fin d'année par un agent ALSH qui serait intéressé pour l'exercer de manière pérenne en 2023. La réorganisation des missions entre les 4 personnes sur la fin du second semestre 2022 a conduit à réévaluer le **besoin sur le LOCAL ADO de Mouzeil à environ à 0.6 ETP. Il conviendra de le budgéter en 2023 et de créer le poste au tableau des effectifs.**

Parentalité

Le soutien financier annoncé par la CAF en 2022 permettant de financer 50 % du coût du poste dès 0.5 ETP n'a pas été confirmé. Par ailleurs, l'animatrice parentalité qui avait été recrutée sur un contrat de projet (emploi non permanent) à hauteur de 14 h/semaine a démissionné à l'été 2022. L'emploi non permanent ne sera pas reconduit en 2023.

Il a alors été décidé par la commission parentalité créée en 2022 que l'accompagnement à la parentalité sur le territoire du SIVOM serait pris en charge par l'ensemble des services au travers d'actions ciblées ainsi que de la mise à disposition d'un agent au LAEP du SIVOM de Riaillé. **L'agent assurera 12 permanences par an. Il conviendra, en conséquence, d'augmenter en 2023 son temps de travail à hauteur de 79 heures par an (formation, intervention, supervision).**

Petite Enfance

Sur la crèche *Les Lucioles*, l'équipe a connu une année difficile avec des arrêts maladie dont un de longue durée et le départ de la directrice. Cette dernière a été remplacée mais seulement à partir de juillet 2022. La nouvelle directrice est partie en congé maternité en décembre 2022. Durant ces deux périodes, les directrices ont été remplacées par la directrice adjointe mais il a fallu, pour avoir un taux d'encadrement suffisant, faire appel à des remplaçants. Le surcoût des charges de personnel lié à ces remplacements est d'environ 33 036.43 €.

Pour 2023, il conviendra en plus d'une enveloppe liée à des arrêts maladie, de budgéter le congé maternité de la directrice ainsi qu'un arrêt maladie long.

Accueil de Loisirs /Accueil périscolaire

- **Graine de Loustics** (Mouzeil) : elle connaît une hausse de ses fréquentations ayant conduit la commission enfance à proposer la création d'un poste supplémentaire (0.2 ETP). Une annexe rappelle l'évaluation du besoin faite en commission.
- **L'île aux Enfants** (Ligné) : dans le cadre de la reprise de l'activité ALSH et APS de la commune de Ligné, le SIVOM a accueilli 9 postes, répartis comme suit :
 - ⇒ 1 Emploi permanent de Directeur de structure d'accueil APS ALSH pour :
 - Concevoir et mettre en place avec son équipe le projet pédagogique de la structure en cohérence avec le projet éducatif du SIVOM ;
 - Assurer la gestion, le suivi administratif et budgétaire de la structure ;
 - Encadrer l'équipe d'animateurs.
 - ⇒ 1 Emploi permanent de Directeur adjoint de structure d'accueil APS ALSH pour :
 - Organiser des animations, des activités, des projets avec et pour les enfants de 3/ 12 ans

- Remplacer la directrice lors de son absence
- ⇒ 7 emplois d'Animateurs pour organiser des animations et activités, des projets avec et pour les enfants de 3/12 ans

à compter du 1^{er} juin 2022 :

Un focus sera présenté sur la reprise de cette structure (bilan financier global et fréquentations constatées) en fin de présentation de la section de fonctionnement.

1-1.2 Les charges à caractère général, 13.27 % des dépenses réelles de fonctionnement

| Chapitre 011 | 2021 | 2022 | Taux d'augmentation des charges à caractère général |
|--|---------------|--------------|---|
| 011 charges à caractère général (budgété) | 125 169 € | 197 614 € | + 56.98% |
| 011 charges à caractère général (ordonné) | 94 601.80 € | 159 511.27 € | + 68.61% |
| Taux d'exécution des dépenses | 75.57% | 80% | |

Prestations de service exceptionnelles

Comme évoqué, à propos des charges de personnel, le pôle administratif a été déstabilisé en 2022 par un arrêt maladie suivi d'une disponibilité. Par ailleurs, le poste de DGS n'a été créé qu'à compter du 1^{er} juillet 2022. Pour assurer la continuité du fonctionnement du service, il a fallu faire appel à des prestataires privés de janvier à juin pour un montant total d'environ **42 000 €**. **Cette somme ne sera pas reconduite en 2023.**

Téléphonie mobile

En matière de téléphonie mobile, afin de diminuer les coûts d'abonnement, il est envisagé de confier une étude à un prestataire externe, comme le SIVOM l'avait déjà fait il y a quelques années. La société se paie à hauteur de 50 % des économies réalisées.

Etude enfance / Jeunesse

Lancement en septembre 2022 de l'étude visant à réaliser une analyse prospective en matière de taux de couverture des besoins d'accueil de l'enfant, d'organisation de l'offre sur le secteur de ligné et préconisations. Cette étude réalisée par la société JEUDEV I se réalisera en deux phases :

- 1- Une phase diagnostic qui comprend une analyse statistique, des entretiens avec les acteurs clés du territoire et un questionnaire qui sera diffusée auprès des familles.
- 2- la rédaction d'un nouveau projet pour le SIVOM avec la définition de nouvelles orientations puis d'un programme d'actions.

Elle devrait s'achever au cours du premier semestre 2023 et le programme d'actions qui sera acté sera pris en compte pour le budget 2024.

Initialement inscrite en investissement au budget 2022 en dépenses (12 900 € TTC) et en recettes (10 000 € de subvention CAF), cette étude doit être inscrite à la section de fonctionnement en 2023. En effet, les études ne donnant pas lieu à la réalisation de travaux doivent être imputées en section de fonctionnement

Charges à caractère général Ile aux enfants

Un focus sera présenté sur la reprise de cette structure (bilan financier global et fréquentations constatées) en fin de présentation de la section de fonctionnement.

1-1.3 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

Adaptation et sécurisation des outils informatiques

En 2021 et 2022, le parc informatique a été largement renouvelé et des outils facilitant le travail ont été mis en place (SharePoint, messagerie, office 365, assistance informatique externalisée, antivirus...). Ils constituent dorénavant des charges de fonctionnement récurrentes inscrites au chapitre 65.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2022

Lors du budget 2022, une enveloppe de 22 000 € de subvention supplémentaire (dite fonds de relance) avait été voté. Après examen des demandes des associations et examen des comptes, le conseil syndical par délibération du 29 juin 2022 a voté les montants suivants :

| TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ | ASSOCIATIONS | Subventions 2021 | Subventions 2022 | Augmentation accordée en 2022 |
|-------------------------------|---|------------------|------------------|-------------------------------|
| PETITE ENFANCE | Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne » | 80 378 € | 80 378 € | 0 € |
| ACCUEILS PÉRISCOLAIRES | Couffé Animation Rurale (CAR) | 1 774 € | 4 531 € | 2 757 € |
| | Accueil Enfance Le Cellier | 7 155 € | 13 155 € | 6 000 € |
| ACCUEILS DE LOISIRS | Couffé Animation Rurale (CAR) | 9 129 € | 9 129 € | 0 € |
| | Accueil Enfance Le Cellier | 11 705 € | 11 705 € | 0 € |
| ANIMATION JEUNESSE | Couffé Animation Rurale (CAR) | 16 875 € | 16 875 € | 0 € |
| Versement total | | 127 016 € | 135 773 € | 8 757 € |

Pour 2023, au regard du contexte national d'inflation, il faut apporter un soutien supplémentaire aux associations qui sont impactées comme tous par l'inflation.

1-2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1-2.1 Recettes Familles

| Recettes de fonctionnement | Prévu total | Liquidé | Taux d'exécution |
|---|-------------|-------------|------------------|
| 70 produits des services (recettes famille) | 242 270 € | 245818.31 € | 102% |

| Service | Article | Prévu total | Liquidé |
|--|---|---------------------|---------------------|
| 32-PERISCOLAIRE LCDE LIGNE | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 63 200.00 € | 56 688.62 € |
| 21-MULTI-ACCUEIL LES LUCIOLES - LE CELLIER | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 53 500.00 € | 54201.42 € |
| 42-ALSH LCDE LIGNE | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 50 000.00 € | 35 691.23 € |
| 31-PERISCOLAIRE GRAINE DE LOUSTIC MOUZEIL | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 46 000.00 € | 58 920.59 € |
| 41-ALSH GRAINE DE LOUSTIC MOUZEIL | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 19 000.00 € | 28 325.82 € |
| 8-Animation Jeunesse | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 7 570 € | 10 012 € |
| 22-HALTE GARDERIE LES LIBELLULES - COUFFE | 7066-Redevances et droits des services à caractère soci | 3 000.00 € | 1 978.63 € |
| Total | | 240 700,00 € | 245 818.31 € |

Seuls, l'ALSH/APS de Ligné et la halte-garderie de Couffé n'atteignent pas leurs prévisionnels de recettes.

Concernant la structure de Ligné : voir le focus sur le bilan de la structure.

Concernant la halte-garderie de Couffé, cette structure connaît une baisse de fréquentation liée à une inadaptation de l'offre de garde à la demande des familles (horaires,...) et une baisse du quotient familial moyen des familles accueillies. L'étude prospective enfance jeunesse permettra de déterminer s'il faut faire évoluer cette offre.

Pour 2023, une augmentation des tarifs pourra être étudiée. Une telle augmentation, si elle était décidée, ne pourrait s'appliquer qu'à compter de juin 2023.

1-2.2 Recettes CAF

| Recettes de fonctionnement | Prévu total | Liquidé | Taux d'exécution |
|---|-------------|-------------|------------------|
| 7488 autres attributions et participations (recettes CAF) | 400 381 € | 395 438.21€ | 98.76 % |

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : NOUVELLES CONDITIONS

Le changement de contrat avec la CAF qui a eu lieu courant 2022 apporte des changements et modifie les conditions de versements des financements comme suit :

- Versements directement aux structures associatives (le SIVOM ne reverse plus la partie CAF qu'elle recevait pour les associations du secteur)
- Versements en même temps que les versements PSO/PSU de financements appelés « Bonus »
- Augmentation des financements périscolaires : de 0.08 € par heure enfant à 0.15 €
- Gels de certains financements : ALSH, parentalité, formations BAFA, séjours longs.
- Enveloppe globale maximale fixe pour toutes les structures du secteur Sivomal par service.
- Modification de la dénomination du poste de coordinateur en « Chargé de Coopération », avec une fiche de poste prédéfinie par la CAF.

De même, au niveau des financements PSO/PSU, il faut noter les évolutions suivantes :

- Association des financements CAF et MSA, les financements MSA sont automatiquement déclarés à hauteur de 10 % des données d'activités transmises à la CAF.

La nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) n'a été signée que pour un an avec le SIVOM. L'objectif de la CAF étant de signer à l'échelle de la COMPA une nouvelle CTG à compter de 2023 pour les 4 prochaines années, il fallait donc clôturer tous les contrats des territoires du Pays D'Ancenis au même moment, soit fin 2022.

Sur le territoire du Pays d'Ancenis, la signature d'une CTG doit intervenir avant le 31 décembre 2023 entre la CAF et la COMPA afin de garantir les niveaux de financements actuels de la CAF auprès des communes et SIVOM et une date des versements suffisamment tôt dans l'année.

Après une rencontre entre la CAF et la COMPA, le plan d'action et la méthodologie de travail ont été exposés aux élus du Pays d'Ancenis le 25 janvier 2023.

La COMPA confirme la signature de ce nouveau contrat courant 2023 et rassure les collectivités sur la question des enjeux budgétaires et du soutien de la CAF à hauteur des financements existants. La COMPA commencera par réaliser une étude. Dans un 1^{er} temps, les coordinateurs du Pays d'Ancenis dont chargés de désigner parmi eux 4 coordinateurs représentant les 4 territoires SCOTT du Pays d'Ancenis. Ils suivront l'étude et la nourriront.

Le SIVOM de Ligné souhaite que sa chargée de coopération représente le territoire est du Pays d'Ancenis.

POINT SUR LES FINANCEMENTS PSO PSU PERÇUS EN 2022

Chaque année, on reçoit le solde de l'année N-1 (30% de la somme globale) et l'acompte de l'année N (70%).

SOLDE 2021

PS 2022

| BP 2022 | Réalisé 2022 | BP 2022 | Réalisé 2022 |
|-----------------|-------------------|-------------------------|----------------------|
| 27 643,00 € | 33 999,30 € | 162 700,00 € | 145 321,07 € |
| Excédent | 6 356,30 € | Reste à recevoir | - 17 378,93 € |

En 2022, l'inscription au BP 2022 s'est avérée correcte :

- Le solde 2021 a été perçu avec un excédent de 6 356.30 €. Le solde est toujours minoré lors de l'inscription au BP parce qu'il peut varier en fonction des taux de remplissage, chiffres de fréquentation, nombre d'ETP, etc.
- L'acompte de la PSO 2022 est correct mais incomplet, d'où la somme manquante de + de 17 000 €. Ce montant correspond à la PSO de l'accueil périscolaire L'île aux enfants. Il sera perçu au 1^{er} trimestre 2023.

POINT SUR LES NOUVEAUX FINANCEMENTS LIES A LA CTG : LES « BONUS »

En 2022, la transition entre l'ancien contrat CAF (CEJ) et le nouveau (CTG) se traduit par 2 types de financement sur l'exercice 2022 :

- Le solde CEJ pour l'année N-1 (en bleu ci-dessous)
- Les Bonus CTG pour l'année N (en vert ci-dessous)

| | CEJ SOLDE 2021 | | | BONUS CTG 2022 50% | | |
|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------|
| | BP 2022 | Réalisé 2022 | ECARTS | BP 2022 | Réalisé 2022 | ECARTS |
| | Inscription du solde 2021 | solde 2021 réelement perçu | | 50% 2022 prévu | 50% 2022 réelement perçu | |
| Coordination | 7 143,00 € | 7 143,70 € | 0,70 € | 7 143,00 € | - € | - 7 143,00 € |
| Multi-accueil Les Lucioles | 18 800,00 € | 22 498,22 € | 3 698,22 € | 16 150,00 € | 18 342,95 € | 2 192,95 € |
| Halte-garderie Les Libellules | 1 920,00 € | 1 094,17 € | - 825,83 € | 3 845,00 € | 8 006,85 € | 4 161,85 € |
| Relais Petite Enfance | 8 139,00 € | 8 522,12 € | 383,12 € | 8 522,00 € | 11 930,96 € | 3 408,96 € |
| APS Mouzeil | 604,00 € | 604,82 € | 0,82 € | 1 400,00 € | - € | - 1 400,00 € |
| APS Ligné | 2 190,00 € | 2 194,11 € | 4,11 € | 2 330,00 € | - € | - 2 330,00 € |
| ALSH Mouzeil | 7 295,00 € | 7 294,81 € | - 0,19 € | 5 540,00 € | 5 878,70 € | 338,70 € |
| ALSH Ligné | 10 590,00 € | 10 589,92 € | - 0,08 € | 13 340,00 € | 13 464,35 € | 124,35 € |
| AL ADO Jeunesse | 13 990,00 € | 13 991,84 € | 1,84 € | 13 990,00 € | - € | - 13 990,00 € |
| TOTAUX | 70 671,00 € | 73 933,71 € | 3 262,71 € | 72 260,00 € | 57 623,81 € | - 14 636,19 € |
| | | Excédent | 3 262,71 € | Reste à recevoir | | - 14 636,19 € |

Le solde CEJ dégage un excédent de 3 262.71 €.

En revanche, les bonus CTG n'ont pas été perçus en totalité. A ce jour, 3 financements manquent sur les services coordination, périscolaire et jeunesse, **soit un total à recevoir de 24 863 €**. La CAF a certifié qu'il s'agissait d'un retard de paiement et que ces sommes arriveraient sur le premier trimestre 2023. Le Bonus CTG 2022 ne serait donc pas déficitaire mais excédentaire de 10 0226.81 €.

1-2.3 Participation des communes

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES ENTRE 2014 ET 2022

| Communes | Participation au BP 2014 | Participation au BP 2015 | Participation au BP 2016 | Participation au BP 2017 | Participation au BP 2018 | Participation au BP 2019 | Participation au BP 2020 | Participation au BP 2021 | Participation au BP 2022 |
|--------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Couffé | 65 551.79 | 62 950.00 | 70 496.00 | 70 415.73 | 71 213.31 | 71 213.31 | 72 388.96 | 71 566.85 | 78 753.40 |
| Le Cellier | 109 814.81 | 116 563.00 | 118 916.00 | 147 744.91 | 146 368.46 | 146 368.46 | 144 091.33 | 144 614.42 | 160 749.59 |
| Ligné | 133 583.00 | 130 120.00 | 147 340.00 | 146 344.36 | 147 621.29 | 147 621.29 | 148 241.99 | 148 705.12 | 165 845.40 |
| Mouzeil | 49 261.13 | 47 980.00 | 54 033.00 | 52 838.32 | 52 144.06 | 52 144.06 | 52 624.84 | 52 460.72 | 57 906.91 |
| Total | 358 210.73 | 357 613.00 | 390 785.00 | 417 343.32 | 417 347.12 | 417 347.12 | 417 347.12 | 417 347.12 | 463 255.30 |

PERSPECTIVES 2023

Taux de répartition

| communes | habitants | habitants / population totale | 3 taxes 2022 + DSC & AC 2022 | taxes / total taxes | 50% hab + 50% taxes |
|---------------|---------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Couffé | 2 592 | 18.33% | 858 201 | 14.02% | 16.18% |
| Le Cellier | 4 090 | 28.93% | 2 520 440 | 41.17% | 35.05% |
| Ligné | 5 480 | 38.76% | 2 145 075 | 35.04% | 36.90% |
| Mouzeil | 1 977 | 13.98% | 598 088 | 9.77% | 11.88% |
| Totaux | 14 139 | 100.00% | 6 121 804 | 100.00% | 100.00% |

L'avancée du montage budgétaire ne permet pas au moment du DOB de déterminer de manière précise le montant des participations communales.

Au regard du résultat 2022 qui a fortement diminué, l'excédent budgétaire cumulé (- 38.8 %), on ne pourra pas compter dans les mêmes proportions sur l'excédent budgétaire cumulé pour équilibrer la section de fonctionnement, d'autant qu'il faudra intégrer dans la construction budgétaire 2023 les éléments suivants :

- de l'intégration en année pleine de l'APS/ALSH de LIGNE tant du point de vue des charges de personnel que des charges à caractère général ;
- du taux d'inflation.

Il conviendra d'ajuster le montant de la participation communale au plus juste afin :

- de conserver un excédent budgétaire cumulé raisonnable,
- de ne pas devoir augmenter de façon trop importante et de manière trop abrupte le montant de cette participation.

Pour mémoire, en 2022, la participation des communes après 5 ans sans augmentation, a été augmentée de 11 %.

1-3 BILAN DE LA REPRISE DE LA STRUCTURE « L'ILE AUX ENFANTS » (DU 1er JUIN AU 31 DÉC. 2022)

ÉTAT ACTUEL DU BUDGET DU SERVICE

ALSH L'île aux enfants

| Charges | BP 2022 | Réel 2022 | Produits | BP 2022 | Réel 2022 |
|---------|----------|-------------|----------|----------|-------------|
| TOTAL | 47 929 € | 41 059,01 € | TOTAL | 47 929 € | 59 745,50 € |

| | |
|---------------|----------|
| Résultat 2022 | 18 686 € |
|---------------|----------|

APS L'île aux enfants

| Charges | BP 2022 | Réel 2022 | Produits | BP 2022 | Réel 2022 |
|---------|-----------|--------------|----------|-----------|-------------|
| TOTAL | 120 047 € | 112 611,86 € | TOTAL | 120 047 € | 87 594,73 € |

| | |
|---------------|------------|
| Résultat 2022 | - 25 017 € |
|---------------|------------|

DÉPENSES - CONTEXTE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

La prévision budgétaire 2022 pour l'accueil de loisirs et périscolaire *L'île aux enfants* a été construite sur 7 mois, de juin à décembre 2022. Dans la perspective d'un BP 2023 plus cohérent, il est important de prendre en compte les éléments de bilan suivants :

- A la construction du BP 2022, plusieurs données étaient incomplètes : en matière de restauration scolaire (le contrat allait être renouvelé et majoré), la transition des contrats associatifs vers la collectivité (CAF, MSA, téléphonie, etc), les moyennes de fréquentations annoncées n'étaient pas conformes à une réalité d'après reprise (moyenne maximale de 88 en accueil périscolaire contre 100 annoncée), etc.
- Le besoin en personnel a pu être ajusté en fonction des fréquentations et du taux d'encadrement réglementaire puisqu'il y a eu une démission et un refus de CDI au moment de la reprise (le contrat est devenu CDD).
- Il avait été demandé à l'association Le Coin Des Enfants de faire des achats avant la reprise par le SIVOM. Plusieurs achats ont été réalisés tels que des fournitures de matériel administratif, pédagogique, d'hygiène et d'entretien et du petit mobilier de bureau. Ces dépenses habituelles pour une structure ALSH APS n'ont pas été chiffrées et inscrites au BP 2022. En 2023, ces données augmenteront le BP.
- Le transfert vers la collectivité a nécessité une compréhension des procédures internes notamment concernant les dépenses. L'équipe de direction est restée frileuse pour les dépenses (pas de séjours, 2 sorties uniquement sur 7 mois), cela impactera le BP 2023 qui sera plus réaliste et tiendra compte des besoins réels liés au fonctionnement de la structure.

Le BP 2022, puisque qu'il a été construit sur 7 mois, ne représentait que 60 % du budget annuel estimé. L'année 2023 ne présentera pas un BP pour ce service identique et reporté à 100 %. L'évolution des dépenses BP à BP ne représente pas + 40% mais est estimée sur chaque partie du service à :

ALSH

- + Matériel pédagogique (base et projets)
- + Séjours (locations, activités, transports)
- + Ouverture supplémentaire en août (saisonniers, frais de fonctionnement)

+ 65 % au lieu de + 40%

APS

- + Matériel administratif et pédagogique
- + Sorties et activités du mercredi
- + Remplacements plus réguliers sur une grosse équipe

+ 54 % au lieu de + 40%

RECETTES - CONTEXTE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

La prévision budgétaire des recettes 2022 pour l'accueil de loisirs et périscolaire *L'île aux enfants* soulève des points de vigilance non négligeables pour construire les perspectives 2023.

⇒ Les recettes familles

Les recettes familles ont été surestimées au BP 2022 pour les raisons possibles suivantes :

- les fréquentations avaient été surévaluées,
- les préoccupations des familles sur l'impact financier de la reprise par le SIVOM au sein de leur foyer ont changé quelques habitudes,
- le changement d'année scolaire impacte toujours sur les fréquentations en fonction des changements scolaires,
- la notoriété du service et de l'équipe en place n'étaient pas optimales au regard des familles utilisatrices,
- le manque de données par l'association avant la reprise : QF Moyen manquant pour le calcul de l'estimation des participations familiales

113 200 € inscrits au BP 2022 contre 92 380 € de réalisé 2022 soit une surestimation à hauteur de 20 820 € principalement liés à la partie accueil de loisirs et aux séjours qui n'ont pas eu lieu.

Le BP 2023 sera construit sur la base du QF moyen des familles utilisatrices (750) et des fréquentations moyennes actuelles :

| | |
|------------------|----|
| Accueil du matin | 49 |
| Accueil du soir | 88 |
| Mercredi | 72 |
| Vacances | 42 |

⇒ Les recettes CAF

Le passage du CEJ à la CTG a impacté les versements de l'année 2022 sur plusieurs services du SIVOM. La structure de *L'île aux enfants* a en plus souffert de la transition des conventions PSO, de la clôture des contrats associatifs, des déclarations non habituelles sur 7 mois, du rattachement administratif et numérique au portail CAF du SIVOM et notamment à notre structure enfance préexistante. Un travail laborieux pour intégrer la structure et stabiliser nos démarches CAF qui a malgré tout ralenti les financements.

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

| RECETTES INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------|---|------------------|------------------|
| CODE | CHAPITRE | BP+DM 2022 | CA 2022 |
| | 28051 - Concessions et droits similaires | 5 042.20 | 5 042.20 |
| | 28183 - Matériel de bureau et matériel informatique | 7 470.99 | 7 470.83 |
| | 28184 - Mobilier | 1 702.60 | 1 702.60 |
| | 28188 - Autres immobilisations corporelles | 1 610.21 | 1 610.21 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 15 826.00 | 15 825.84 |
| | 10222 - F.C.T.V.A. | 9 717.00 | 1 370.85 |
| | 1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés | - | - |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 9 717.00 | 1 370.85 |
| | 1321 - Etat et établissements nationaux | 10 000.00 | - |
| 13 | Subventions d'investissements | 10 000.00 | - |
| 001 | Solde d'exécution de la section | 28 945.00 | 28 945.00 |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 64 488.00 | 46 141.69 |

ORIENTATIONS 2023 (synthèse des perspectives 2023)

3- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1-4 Les charges de Personnel, 68.8 % des dépenses réelles de fonctionnement

- Intégrer les charges de personnel de l'Île aux enfants en année pleine (= +70% minimum)
- Calcul au plus juste à faire sur les charges de personnel notamment quant au recrutement d'emploi non permanent afin d'ajuster au mieux les besoins (emploi temporaire/emploi saisonnier)
- Mouzeil : création d'un poste d'adjoint d'animation : 0.6 ETP jeunesse au lieu de 0.8 ETP (19 515 € environ)
- Prévoir également une éventuelle revalorisation du point d'indice (inflation)
- Assurance statutaire (évolution du taux de cotisation)

1-5 Les charges à caractère général, 13.27 % des dépenses réelles de fonctionnement

- Tenir compte de l'inflation : inflation 2023 entre 4.2 et 6.9%
- Frais de prestations de service en moins : 29 000 € +12 000 €
- Ajouter les frais d'étude enfance jeunesse 12 900 €
- Tenir compte de l'exploitation sur une année pleine de l'Île aux enfants avec l'achat de matériel et l'organisation de séjour en ALSH et de sortie le mercredi.

1-6 Les autres charges de gestion courante, 17.84 % des dépenses réelles de fonctionnement

- Maintenance informatique et logiciel : peu d'évolution attendue
- Subvention aux associations : tenir compte de l'impact de l'inflation

4- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2-4 Recettes Familles

Étude à mener pour l'augmentation des tarifs à compter du 1er juin 2023

2-5 Recettes CAF

Des restes à percevoir de 2022 en 2023 :
Peu d'évolution attendue en 2023, des évolutions à venir en 2024.

2-6 Participation des communes

En fonction de la construction budgétaire 2023, il conviendra d'ajuster le montant de la participation communale au plus juste afin :

- de conserver un excédent budgétaire cumulé raisonnable,
- de ne pas devoir augmenter de façon trop importante et de manière trop abrupte le montant de cette participation.